



Le 1er AVRIL 2021 (Approuvé par le conseil d'administration du Théâtre Capitol)

Objet : BILLETTERIE, BÉBÉS ET JEUNES ENFANTS ET RESTRICTIONS D'ÂGE

L'objectif de cette politique est d'établir des lignes directrices et une compréhension des procédures du Théâtre Capitol quant à la présence DE TOUS LES SPECTATEURS dans le théâtre ainsi que les directives à suivre pour la billetterie et le/la gérant(e) de salle.

*Il est primordial pour le Théâtre Capitol de fournir un environnement où le public peut apprécier les spectacles, conformément au standard requis par la **majeure partie** de l'audience et par les artistes.*

BILLETS

Les billets pour **tous** les événements au complexe du Capitol doivent être vendus par le biais de la billetterie du Théâtre Capitol. Seuls les spectateurs détenant un billet émis par le Théâtre Capitol seront admis dans la salle.

CODE DE CONDUITE AU THÉÂTRE

Tous les spectateurs doivent adhérer à un certain décorum et avoir un comportement respectueux. Tout comportement perturbateur, ivresse ou geste et langage obscène ne sera pas toléré. Les spectateurs seront invités à quitter la salle et ce sans remboursement, si le comportement offensant se produit.

PROGRAMME DE MEMBRE

Les billets pour les performances iront en vente à nos membres pour une prévente exclusive de 24 à 48 heures.

FRAIS ET TAXES

- Tous les prix de billets comprennent un frais de 6,00 \$ pour le Fonds d'amélioration du capital (FAC).
 - Ces fonds, ainsi que des fonds de contrepartie de la part de la Ville de Moncton et de Patrimoine canadien ou d'autres programmes gouvernementaux, sont investis dans de l'équipement technique et des réparations ou améliorations à l'édifice.
- S'il y a lieu, la TVH s'ajoutera au prix du billet, qui comprend le FAC.
- Aucun frais supplémentaire pour les billets achetés en ligne.
- Aucun frais supplémentaire pour les billets électroniques.
- Un frais de 2,00 \$ s'ajoute pour les livraisons postales

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Un remboursement complet sera émis pour toute performance annulée soit par le Théâtre Capitol, ses clients ou par l'artiste. Autrement, les billets peuvent être échangés pour un crédit à notre billetterie (moins un frais de commodité de 6.00 \$ par billet) jusqu'à 24 heures avant le spectacle. Nous ne pouvons échanger ou rembourser un billet une fois que le spectacle a eu lieu.

Les membres du Théâtre Capitol sont exempts du frais de commodité.

JEUNES ENFANTS / BÉBÉS

Le Théâtre Capitol reconnaît la valeur de l'impact positif des arts de la scène sur la vie des gens de tous âges.

Il est également important pour le Théâtre Capitol de prendre en considération le rôle de la programmation qui s'adresse au jeune public.

DONC :

- (1) Il n'est **pas permis** aux enfants âgés de moins de deux (2) ans d'assister aux spectacles **grand public** au Théâtre Capitol.
- (2) Il **est permis** aux enfants âgés de moins de deux (2) ans d'assister aux spectacles **s'adressant au jeune public** (ex : spectacles pour enfants) et peuvent y assister gratuitement s'ils s'assoient sur les genoux d'un spectateur et ne requièrent pas leur propre siège.
- (3) Les enfants âgés de deux (2) ans et plus **nécessitent un billet** et un siège assigné, même s'ils ne s'assoient pas sur leur siège (assis sur les genoux d'un spectateur). Le tarif étudiant s'appliquera même si l'enfant n'est pas d'âge scolaire.
- (4) Les enfants devront **avoir un comportement approprié**, tout comme les autres spectateurs. S'ils dérangent la tenue du spectacle pour les autres spectateurs ou pour l'artiste (ex : pleurer, parler fort, etc), ils seront traités de la même façon que tout autre spectateur ayant un comportement dérangeant et il se peut qu'on lui demande de quitter le théâtre temporairement.
- (5) Les spectateurs âgés de douze (12) ans et moins doivent être **accompagnés d'un adulte**.